

## **GROUPE ELITE PAYS DE LA LOIRE OLYMPIADES TOKYO 2020 et PARIS 2024**

Contexte national : renforcer les dispositifs régionaux en s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie nationale de la haute performance sportive.

Contexte régional : bien que première région sportive de France, les Pays de la Loire doivent obtenir plus de résultats et de podiums sur les compétitions internationales majeures. Le schéma régional du sport de haut niveau fixe des préconisations pour atteindre cet objectif.

Objectifs : offrir les meilleures conditions aux sportives et sportifs de haut niveau ligériens reconnus pour leurs performances dans leur préparation olympique ou paralympique en restant licenciés en Pays de la Loire.

### **Bénéficiaires :**

- Sportif(ve) listé(e) haut niveau (Relève, Sénior, Elite)
- Licencié(e) en Pays de la Loire
- Evoluant dans une discipline olympique ou paralympique
- Préparant les JOP de Tokyo 2020 et/ou Paris 2024
- Important :
  - sont exclues les demandes de sportifs disposant d'une capacité d'autofinancement du fait d'importants sponsors ou encore celles des joueurs et joueuses de sports collectifs liés par un contrat professionnel avec leur club.
  - Pour le sportif dit professionnel (qui vit des revenus issus de sa pratique sportive) d'un sport individuel, le montant de l'aide pourra être ajusté selon les besoins exprimés.

### **Dépôt de la demande :**

Le sportif adresse une demande écrite à la Région des Pays de la Loire, accompagnée d'une présentation de son projet sportif.

### **Pièces à fournir :**

Le dossier comprend les éléments suivants :

- Le projet sportif de préparation olympique ou paralympique et éventuellement les objectifs socio-professionnels qui comprendra notamment les éléments suivants :
  - Le planning hebdomadaire d'entraînement et le planning annuel des stages et compétitions ;
  - Un budget annuel faisant apparaître les dépenses et les recettes (incluant les éventuels sponsors et levées de fonds de financements participatifs). Ce budget vise à mettre en évidence les coûts liés à la préparation sportive de haute performance ;
  - Les besoins avérés du sportif, les difficultés rencontrées ;
- Le lien du projet avec le territoire des Pays de la Loire.
- RIB au nom du sportif

### **Procédure :**

Sur la base des listes établies par les Fédérations et le Ministère des Sports, le choix des sportif(ve)s susceptibles de bénéficier d'un soutien régional fait l'objet d'une instruction approfondie par le service Sport de la Région et d'un avis du comité constitué à cet effet.

### **Comité d'avis:**

Ce comité émet un avis sur les dossiers présentés. Il est composé des personnes suivantes :

- Conseil régional :
  - Conseillère régionale en charge du sport
  - Représentant du Service Sport
- Collectivités :
  - Un ou une élu(e) représentant les EPCI des Pays de la Loire ayant la compétence sport
  - Un ou une élu(e) des Départements des Pays de la Loire
- CREPS et structures associées :
  - Directeur
  - Responsable du haut niveau
- DRJSCS :
  - Directeur régional
  - Responsable du pôle Politiques Sportives ou correspondant régional du haut niveau
- CROS :
  - Président
  - Un(e) président(e) représentant les ligues olympiques
  - Un(e) président(e) représentant les ligues paralympiques
- Un représentant du MEDEF et/ou du monde économique

### **Attribution de l'aide :**

La subvention régionale est attribuée au regard du projet du sportif et du comité d'avis Elite Pays de la Loire.

- En cas d'attribution, l'aide est notifiée par courrier au sportif. Une convention sera signée entre le sportif et la Région des Pays de la Loire. L'aide attribuée sera versée sur présentation de la licence sportive après signature de la convention.
- En cas de refus, un courrier sera envoyé au bénéficiaire indiquant le motif du refus.

### **Communication :**

Les sportifs que la Région accompagne financièrement s'engagent à :

- participer aux opérations menées par la Région des Pays de la Loire notamment aller à la rencontre des lycéens, des apprentis et des étudiants ligériens, et contribuer ainsi à l'information des jeunes ligériens sur les carrières sportives
- favoriser la découverte, la sensibilisation et le développement de la pratique sportive des jeunes ligériens et contribuer ainsi à la lutte contre la sédentarité et les problèmes de santé ;
- participer à des grands événements partenaires de la Région des Pays de la Loire (ex. : Vendée Globe, Tour de France, compétitions européennes et mondiales...)
- promouvoir les valeurs humanistes et du bénévolat associatif ainsi que l'éthique du sport, de l'olympisme et du paralympisme ;
- évoquer le soutien de la Région des Pays de la Loire en tant que partenaire de sa carrière sportive (interview, article de presse, etc....).
- apposer le logo la Région des Pays de la Loire sur son équipement de compétition ou sur tout support (site internet) dont il a la maîtrise dans son activité compétitive.